

**REGLEMENT DU JEU GRATUIT SANS OBLIGATION D'ACHAT
ORGANISÉ PAR Mark's Europe
POUR LES DÉFIS nanoblock**

Article 1 : Objet

Mark's Europe domicilié 4 Cité Paradis 75010 Paris organise un jeu gratuit sans obligation d'achat, à l'occasion d'un événement en partenariat avec le Dernier Bar avant la Fin du Monde.

La participation à ce jeu-concours « les défis nanoblock » implique l'acceptation irrévocable et sans réserve du présent règlement, ainsi que des lois, règlements et autres textes applicables aux jeux en France.

Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent règlement entraînera la nullité de la participation.

Article 2 : Conditions de participation

Le jeu gratuit sans obligation d'achat est ouvert à tous les visiteurs du dernier bar avant la fin du monde.

Article 3 : Durée

Le jeu se déroulera le dimanche 13 mars à 14h00 et se terminera le même jour à 17h00.

Article 4 : Modalités de participation

La participation à ce jeu est gratuit et sans obligation d'achat.

Pour participer, il suffit lors de l'évènement de terminer la construction d'un nanoblock, qu'elle soit validée par un des organisateurs et ensuite de se faire prendre en photo avec la construction.

La participation est limitée à un bulletin par foyer (même nom, même adresse). Tout bulletin incomplet ou illisible ne pourra être pris en compte.

Article 5 : Désignation du gagnant

Le gagnant sera désigné par tirage au sort parmi les participants, sous le contrôle de la société Mark's Europe domicilié 4 Cité Paradis 75010 Paris.

Le tirage au sort sera fait le dimanche 13 mars 2016 à 17h30 au 19 Avenue Victoria 75001 Paris.

Les gagnants seront avisés oralement et par mail. Ils pourront récupérer leur lot par la suite au dernier bar avant la fin du monde 19 Avenue Victoria 75001 Paris à partir du 14 Mars 2016.

Du seul fait de la participation au jeu, le gagnant autorise l'organisateur à reproduire et à utiliser son nom, son prénom et son image, dans le cadre de l'information aux participants dans toute opération d'information lié au présent jeu, sans que cette utilisation puisse conférer au gagnant un droit à rémunération ou un avantage quelconque autre que la remise du prix gagné.

Article 6 : Description des lots

Le jeu «les défis nanoblock» est doté de trois lots, qui seront répartis entre chaque gagnant :

- **Lot France**
 - 1 French Bulldog (NBC_015)1 Cow (NBC_141)
 - 1 Mont-Saint-Michel (NBH-012)
 - 1 Rives de la Seine à Paris (NBH_004)
 - 1 Cathédrale de Notre-Dame de Paris (NBH-093)

- **Lot Japon**
 - 1 Maneki Neko (NBC-031)
 - 1 Dragon (NBC_044)
 - 1 Torii of Itsukushima Shrine (NBH_017)
 - 1 Kaminarimon (NBH_007)
 - 1 Tokyo Tower (NBH_053)

- **Lot Angleterre**
 - 1 Electric Guitar (NBC_037)
 - 1 Old English Sheepdog (NBC_169)
 - 1 London Tour Bus (NBH_080)
 - 1 Big Ben (NBH_029)
 - 1 Tower Bridge (NBH_065)

Ce lot attribué ne pourra donner lieu à aucune contestation, ni la remise d'une contre-valeur en argent, totale ou partielle, ni à l'échange ou remplacement, pour quelque cause que ce soit.

Article 7 : Exclusion

L'organisateur pourra annuler la participation d'un ou plusieurs joueur(s) en cas de constatation d'un comportement frauduleux ou de violation des dispositions du présent règlement.

Article 8 : Le règlement

Le règlement pourra être adressé gratuitement par email ou par courrier à toute personne en faisant la demande.

Article 9 : Litige

Toute difficulté qui viendrait à naître de l'application ou de l'interprétation du règlement ou qui ne serait pas prévu par celui-ci sera tranchée par l'organisateur.

Article 10 : Loi Informatique et Liberté

Conformément aux dispositions légales en matière de protection des données personnelles, et notamment à l'article 34 de la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données nominatives le concernant qu'il peut exercer auprès de la société organisatrice.